



**Délibération du
Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 14 mars 2022**

Approbation du procès-verbal du conseil d'administration du Cours de Nice Toulon du 10 décembre 2021

Le conseil d'administration,

Vu le procès-verbal présenté aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 14 mars 2022,

DECIDE

Article un :

Le procès-verbal du conseil d'administration du Crous de Nice Toulon du 10 décembre 2021 est approuvé.

Fait à Nice, le 14 mars 2022

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par le Recteur délégué pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Philippe DULBECCO

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 21
Membres présents : 20	Contre : 0
Membres représentés : 4	Abstention : 3
Votants : 24	